

*Questions orales***LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**

LA VIVISECTION DE FŒTUS HUMAINS

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou s'il est absent, au premier ministre. Comme il est absent, je pourrais peut-être la poser au vice-premier ministre. J'ai devant moi des rapports de recherches selon lesquels on aurait fait des expériences de vivisection sur des fœtus humains de dix à vingt-cinq semaines au Health Sciences Centre.

Suite à l'hystérotomie, une méthode d'avortement qui permet d'enlever un bébé vivant, ces fœtus auraient fait l'objet de ponctions du cœur et de dissections en vue d'enlever différentes glandes, entre autres, les glandes surrénales, les ovaires, les testicules et la glande pituitaire. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le Conseil des recherches médicales du Canada finance encore des expériences de ce genre?

● (1500)

L'hon. David MacDonald (ministre suppléant de la Santé et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je parle au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être qui, malheureusement, est malade aujourd'hui. On me dit que les faits qu'a présentés l'honorable représentante ne sont pas tout à fait exacts puisque l'investigation ou l'étude clinique a eu lieu après le décès des fœtus. Ces fœtus provenaient d'avortements qui, semble-t-il, avaient été approuvés par le comité d'avortement thérapeutique de l'hôpital. Auparavant, on s'est penché assez longuement sur les questions d'éthique que soulève ces recherches. Je suppose que c'est cet aspect surtout qui a incité la représentante à poser cette question, mais ce qui importe peut-être le plus, c'est que ces recherches ont été effectuées en 1976.

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le procureur général du Manitoba a remis la question à l'étude. D'après mes renseignements, les fœtus étaient bel et bien vivants et, en fait, il est possible que ce soit les traitements qu'ils ont dû subir qui aient directement causé leur décès.

Étant donné la possibilité d'implications criminelles, le ministre peut-il donc me dire si le cabinet du premier ministre est en contact avec le procureur général du Manitoba pour savoir ce qui s'est passé réellement?

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre seront sans doute très désireux de dissiper tout malentendu qu'il pourrait y avoir au sujet de ces études. Je crois comprendre, d'après les renseignements que je tiens du ministère, que l'on s'est vraiment attaché à considérer toutes les implications de cette affaire et qu'aucune opération n'a été effectuée sur des êtres humains vivants. Il est très important qu'on le comprenne. Ces expériences ont été effectuées sur des êtres humains non vivants et obtenus à la suite d'avortements théra-

[M. Mazankowski.]

peutiques qui avaient été officiellement approuvés et qui n'étaient en rien liés à l'utilisation des fœtus pour des études cliniques. On me dit que ces études ont été effectuées entre 1972 et 1976.

Puisque le député a soulevé cette question et puisqu'on a publiquement contesté la moralité de ces études et qu'on a parlé de manque de respect envers l'être humain et de dégradation de l'humanité, je pense qu'il est important de faire toute la lumière sur la question. Je puis assurer au député et à tous ses collègues que l'on fera une déclaration très claire sur le sujet.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS À TÉHÉRAN—LA CRÉDIBILITÉ DES DÉCLARATIONS IRANIENNES

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le département d'État des États-Unis avait reçu du gouvernement de l'Iran l'assurance, à au moins trois reprises, que le personnel diplomatique américain n'avait rien à craindre au cas où le Shah serait hospitalisé aux États-Unis, le ministre pourrait-elle dire à la Chambre quelle valeur elle accorde à la parole des autorités iraniennes quant à la sécurité du personnel diplomatique du Canada à Téhéran?

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis, bien sûr, donner d'assurance catégorique au député que la parole de qui que ce soit en Iran aujourd'hui puisse être considérée comme étant le dernier mot sur quoi ce soit. Je sais, par contre, que chaque fois que nous avons demandé des assurances, les autorités iraniennes et le Chargé d'affaires de l'Ambassade iranienne à Ottawa nous ont assurés que les ressortissants canadiens, en poste à l'ambassade ou vivant tout simplement en Iran, ne sont pas en danger. Rien n'indique qu'on ait jusqu'ici harcelé ou menacé les Canadiens depuis le début de l'état de crise qui bouleverse l'Iran tout entier.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE NE PROCÈDE PAS AU RAPPEL IMMÉDIAT DU PERSONNEL DIPLOMATIQUE CANADIEN À TÉHÉRAN

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que les règles habituelles, telles que définies par le droit international, ne semblent guider ou ne guident d'aucune façon le comportement des autorités iraniennes dans la conjoncture actuelle, pourquoi le ministre n'ordonne-t-elle pas tout simplement le rappel immédiat au Canada de notre personnel diplomatique à Téhéran?